



# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 24 JUILLET 2024

### **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – AMENDES DE POLICE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre Juillet à dix-huit heures,  
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé  
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN, sous la présidence de  
**Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN.**

#### **Etaient présents :**

M. VILLARD René – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne – M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – Mme PIERRAT Brigitte – M. DALCANT Jacques – M. RISSO Gilbert – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – M. HERNANDEZ Antoine – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. BERTRAND Philippe – Mme GIACHINO Lisa (Arrivée à 18 H.10 – Point N° 1-3) – M. DELAHAYE Guy – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme PIOZIN Patricia – M. RICHELME Jean-Marc.

#### **Ont donné procuration :**

M. BENOIT Gérard a donné procuration à Mme PIERRAT Brigitte  
M. JULIEN Guillaume a donné procuration à M. JULLIEN Bernard  
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René  
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à M. CARMONA Alain  
Mme SZAFRANSKI Nathalie a donné procuration à M. HERNANDEZ Antoine

#### **Absents excusés :**

Mme AYMES Patricia – M. DI GIOVANNI Alexandre – Mme UGHETTO Wendy – Mme ORSINI Chantal.



**M. ROVIRA MARC A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE.**

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 24 Juillet 2024  
 Délibération N° DM\_20240724N067

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – AMENDES DE POLICE 2024**

Marc ROVIRA informe l'Assemblée que la Commune a, comme les années précédentes, l'opportunité de solliciter une subvention à hauteur de 50 % au titre des amendes de police (Conseil Départemental). Cette subvention ne peut être attribuée que sur des aménagements de voirie en termes de sécurité.

Il propose au Conseil Municipal de présenter le dossier de sécurisation routière sur la R.N. 85 et la R.D. 4096 par la pose d'un radar pédagogique et de signalisations piétons lumineuses pour un montant de 6.249,30 €.H.T.

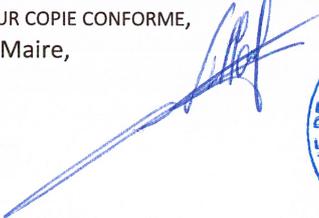
Il vous est donc proposé de déposer une demande de financement au titre des amendes de police 2024, selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT H.T.	RECETTES	MONTANT H.T.	%
Travaux	6.249,30 €.	Subvention amendes de police 2024	3.124,65 €.	50 %
		Autofinancement	3.124,65 €.	50 %
Total	6.249,30 €.	Total	6.249,30 €.	100 %

À l'issue de l'exposé, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

**OÙ CET EXPOSE**, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

- **DECIDE** de solliciter une subvention au titre des amendes de police selon le plan de financement ci-dessus.

AFFICHEE LE : ..... RETIREE LE : .....  T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/> NOMENCLATURE N° : 7-1	CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,   René VILLARD
---	---

